



Les
Petits
Frères

Pour un
grand âge
bien entouré

Résumé de formation

Prévenir la maltraitance chez nos Grand.e.s Ami.e.s

2 - Identifier et reconnaître les signes de maltraitance

Il y a **7 types** reconnus **de maltraitance** chez les aîné(e)s. Pour chacun d'entre eux, cela peut se caractériser par 2 formes différentes : **Par la violence**, ou **par la négligence**. Il est à noter qu'un auteur de fait de maltraitance peut le faire **intentionnellement ou non**.

La maltraitance Physique

Gestes ou actions inappropriés, ou absence d'action appropriée, qui portent atteinte au bien-être ou à l'intégrité physique.

Par violence : Bousculade, rudolement, coup, brûlure, alimentation forcée, administration inadéquate de la médication, utilisation inappropriée de contentions (physiques ou chimiques), etc.

Par négligence: Privation des conditions raisonnables de confort ou de sécurité; non-assistance à l'alimentation, l'habillement, l'hygiène ou la médication lorsqu'on est responsable d'une personne en situation de dépendance, etc.

La maltraitance Psychologique

Gestes, paroles ou attitudes qui constituent une atteinte au bien-être ou à l'intégrité psychologique

Par violence : Chantage affectif, manipulation, humiliation, insultes, infantilisation, dénigrement, menaces verbales et non-verbales, privation de pouvoir, surveillance exagérée des activités, etc.

Par négligence: Rejet, indifférence, isolement social, etc.

2 - Identifier et reconnaître les signes de maltraitance



**Les
Petits
Frères**

Pour un
grand âge
bien entouré

La maltraitance Sexuelle

Gestes, actions, paroles ou attitudes à connotation sexuelle non consentis, qui portent atteinte au bien-être, à l'intégrité ou à l'identité sexuelle.

Par violence : Propos ou attitudes suggestifs, blagues ou insultes à connotation sexuelle, promiscuité, comportements exhibitionnistes, agressions à caractère sexuel (attouchements non désirés, relation sexuelle imposée), etc.

Par négligence : Privation d'intimité, non reconnaissance ou déni de la sexualité et de l'orientation sexuelle, etc.

La maltraitance Matérielle ou Financière

Obtention ou utilisation frauduleuse, illégale, non autorisée ou malhonnête des biens ou des documents légaux de la personne, absence d'information ou mésinformation financière ou légale.

Par violence : Pression à modifier un testament, transaction bancaire sans consentement (utilisation d'une carte bancaire, d'internet, etc.), détournement de fonds ou de biens, prix excessif demandé pour des services rendus, usurpation d'identité, etc.

Par négligence : Ne pas gérer les biens dans l'intérêt de la personne ou ne pas fournir les biens nécessaires lorsqu'on en a la responsabilité; ne pas s'interroger sur l'aptitude d'une personne, sa compréhension ou sa littératie financière, etc.

La maltraitance Organisationnelle

Toute situation préjudiciable créée ou tolérée par les procédures d'organisations (privées, publiques ou communautaires) responsables d'offrir des soins ou des services de tous types, qui compromet l'exercice des droits et libertés des personnes.

Par violence : Conditions ou pratiques organisationnelles qui entraînent le non-respect des choix ou des droits des personnes (ex. : services offerts de façon brusque), etc.

Par négligence : Offre de services inadaptée aux besoins des personnes, directive absente ou mal comprise de la part du personnel, capacité organisationnelle réduite, procédure administrative complexe, formation inadéquate du personnel, personnel non mobilisé, etc.

2 - Identifier et reconnaître les signes de maltraitance



**Les
Petits
Frères**

Pour un
grand âge
bien entouré

La maltraitance via l'Âgisme

Discrimination en raison de l'âge, par des attitudes hostiles ou négatives, des gestes préjudiciables ou de l'exclusion sociale.

Par violence : Imposition de restrictions ou normes sociales en raison de l'âge, réduction de l'accessibilité à certaines ressources, préjugés, infantilisation, mépris, etc.

Par négligence : Indifférence envers les pratiques ou les propos âgistes lorsque nous en sommes témoins, etc.

La violation des droits

Toute atteinte aux droits et libertés individuels et sociaux.

Par violence : Imposition d'un traitement médical, déni du droit de choisir, de voter, d'avoir son intimité, de prendre des risques, de recevoir des appels téléphoniques ou de la visite, de pratiquer sa religion, de vivre son orientation sexuelle, etc

Par négligence: Non-information ou mésinformation sur ses droits, ne pas porter assistance dans l'exercice de ses droits, non reconnaissance de ses capacités, etc.

Avertissement : Ne sautez pas aux conclusions, d'autres raisons pourraient expliquer la présence d'un ou plusieurs indices de maltraitance.

La prudence est de mise, **consultez votre coordonateur en cas de doutes**, mais n'intervenez pas directement.

